



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°26/020**

Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) et la Société BOLUDA TOWAGE FRANCE, ayant son siège social au 3 quai de la Joliette – 13002 MARSEILLE, SIREN n°843 386 459 ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n°26-013 le 22/09/2026, portant sur des dépendances du domaine public situées Môle Central sur la commune du Havre en vue d'y exercer une activité de remorquage portuaire.

La conclusion de cette Convention d'Occupation Temporaire n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des spécificités de l'affectation (mission de service public et de sécurité).

Description des dépendances :

- Une parcelle de terrain revêtu d'une superficie de 5 421 m²,
- Un plan d'eau d'une superficie de 7 034 m².

Durée de la convention : 21 ans environ à compter du 01/01/2026.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 26-013 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.